

Please note this is not the final version.
Due to UN procedures, it is a translation
made prior to the Thursday morning
drafting session and only covers through
wood-based panel markets.

Distr. restreinte
18 octobre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du bois

Soixante-dixième session

Genève, 16-19 octobre 2012

Adoption du rapport

Déclaration du Comité du bois sur les marchés des produits forestiers en 2012 et 2013

1. Le Comité a examiné l'évolution des marchés des produits forestiers telle qu'elle ressortait de la *Revue annuelle des produits forestiers 2011-2012*, ainsi que des exposés d'experts, des déclarations nationales sur les marchés et des prévisions pour 2012 et 2013.

I. Vue d'ensemble des marchés des produits forestiers pour 2012 et 2013

2. Les produits forestiers durables jouent et continueront de jouer un rôle grandissant dans l'économie verte. Du fait de leur caractère renouvelable, recyclable et polyvalent, ils représentent un choix naturel pour un avenir sobre en carbone.

3. Si l'orientation vers une économie écologiquement viable s'avère prometteuse pour l'avenir des forêts, la situation actuelle des marchés reste difficile, la région de la CEE devant sortir de la crise économique mondiale.

4. Après les tendances à l'amélioration constatées en 2010 et au début de 2011, le redressement des marchés des produits forestiers amorcé dans la région de la CEE a marqué le pas. L'exception a été la région de la CEI, où bon nombre de marchés ont retrouvé leurs niveaux d'avant la crise (2007). La consommation de produits forestiers est restée atone en 2011 dans la majeure partie de la région de la CEE, s'établissant à 10 % en dessous du niveau enregistré avant la crise financière mondiale. Cependant, en Fédération de Russie, elle a progressé de 9 %. En dépit d'incertitudes persistantes et de conditions économiques difficiles, la consommation de certains produits forestiers a connu une légère embellie en 2011. Les prévisions laissent entrevoir une évolution encore négative en 2012 (-0,9 %), puis une légère remontée en 2013 (0,5 %) impulsée par l'Amérique du Nord.

5. La Chine reste un important marché de produits forestiers pour la région de la CEE. L'augmentation de la demande chinoise en est en partie responsable, de même que la transformation ultérieure et la réexportation vers la région de la CEE. Du fait de la pénurie de matières premières et la progression de la consommation intérieure (plus rapide que la croissance du PIB), les importations devraient continuer d'augmenter. L'Afrique du Nord

est encore un gros importateur de produits du bois d'origine européenne, en dépit des effets du «printemps arabe». L'Amérique du Nord occupe désormais une large place dans les livraisons de granulés de bois à destination de l'Europe. Par ailleurs, l'Amérique du Sud offre un grand nombre de produits qui entrent directement ou indirectement en concurrence avec ceux de la région de la CEE.

Évolution de l'activité économique et de la construction

6. La croissance économique mondiale a été relativement modeste depuis qu'un redressement a commencé à se dessiner en 2009. En Europe et en Amérique du Nord, les taux de croissance devraient continuer de se tasser au second semestre de 2012, passant par exemple de 3 % à 0,7 % en Allemagne. Cependant, dans les régions en développement, la croissance s'est poursuivie, même si les taux varient suivant les cas. Il ne semble guère probable que la reprise encore poussive s'accélère en Europe et en Amérique du Nord.

7. Le secteur de la construction a traditionnellement été le principal moteur de la demande de produits forestiers. Globalement, le marché du logement ne s'est pas encore vraiment remis de la récession en Europe et en Amérique du Nord. Les mises en chantier et les ventes de nouveaux logements aux États-Unis sont à leur niveau le plus bas depuis que des registres modernes ont commencé à être tenus en 1963, mais des signes de redressement se manifestent. Au Canada, où la baisse a été nettement moindre, le marché s'est redressé en 2012 et cette tendance devrait se poursuivre en 2013.

8. Selon le Service d'État de statistique de la Fédération de Russie (2012), la surface de plancher totale est passée de 3 229 millions de mètres carrés en 2010 à 3 272 millions de mètres carrés en 2011. Le programme de construction d'habitations du pays pour 2011-2015 prévoit une augmentation des surfaces en construction, le but étant d'atteindre 90 millions de mètres carrés par an dans le secteur résidentiel d'ici à 2015.

9. Selon toute probabilité, le bois devrait occuper une part de marché croissante dans la construction et certains éléments donnent à penser que ce vaste potentiel se concrétise déjà dans bon nombre de pays.

Évolution du cadre directif et réglementaire

10. Les politiques relatives au climat et à l'énergie qui envisagent et encouragent une gestion durable des forêts ne cessent de se développer, qu'il s'agisse de lutter contre l'exploitation illégale des forêts, de recourir davantage aux énergies renouvelables ou de développer la «construction verte».

11. La Fédération de Russie a franchi le dernier obstacle en vue de devenir membre de l'OMC. Ses exportations de grumes devraient s'accroître si, comme on le prévoit, les taxes à l'exportation diminuent. Les droits d'importation dans la Fédération de Russie devraient aussi baisser.

12. L'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, qui régit les exportations de sciages du Canada vers les États-Unis, a été reconduit en janvier 2012, les deux pays ayant jugé utile de le proroger de deux années supplémentaires. Il viendra à expiration en 2015.

13. Le plan d'action FLEGT de l'UE (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) prévoit diverses mesures visant à interdire le commerce du bois obtenu illégalement, à promouvoir l'approvisionnement en produits du bois provenant de sources licites et à accroître la demande de bois d'œuvre obtenu de façon écologiquement responsable.

14. Concernant ce plan d'action, l'autre élément important est le règlement n° 995/2010 de l'UE. Celui-ci entrera en vigueur à compter du 3 mars 2013, l'objectif étant d'empêcher

les produits du bois provenant de sources illicites d'entrer sur le marché de l'UE, en exigeant une «diligence raisonnée» de la part des opérateurs et une «traçabilité» tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des organismes de contrôle chargés d'aider les opérateurs du marché devraient être en place d'ici la mi-2012. La liste des produits visés pourra être modifiée si nécessaire.

15. Le Congrès des États-Unis a proposé en 2011 des amendements à la loi Lacey («Retailers and Entertainers Lacey Implementation and Enforcement Fairness Act»). Ces amendements prévoient des limites aux demandes d'autorisation, des pénalités réduites, des modifications des modalités d'examen et de notification, et la mise en place de procédures normalisées de certification.

16. En 2011, l'Agence fédérale russe des forêts a publié la première version du programme d'État pour le développement des forêts 2012-2020 et a élaboré un texte juridique (le règlement d'État sur les mouvements de bois ronds) ayant pour objet d'améliorer la gestion durable des forêts, de lutter contre l'exploitation illégale, de renforcer la transparence et le caractère licite du commerce de bois et de contribuer au reboisement. Une telle initiative est également considérée comme nécessaire pour renforcer la police des forêts et assurer le respect des dispositions du Règlement de l'UE sur le bois et de la loi Lacey des États-Unis.

Distr. restreinte
18 octobre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du bois

Soixante-dixième session

Genève, 16-19 octobre 2012

Adoption du rapport

Déclaration du Comité du bois sur les marchés des produits forestiers en 2012 et 2013 (*suite*)

17. C'est la première fois dans l'histoire moderne de la Russie qu'un projet de politique forestière nationale a été élaboré par l'Agence fédérale des forêts. Cette politique accorderait une importance accrue à la gestion durable des forêts, au renforcement du secteur de la transformation du bois et à la participation active des citoyens à la gestion des ressources forestières.

18. L'approvisionnement en bois de l'Amérique du Nord devrait se ressentir des réductions du volume d'abattage annuel autorisé prévues en Colombie britannique (à la suite de l'infestation par le dendroctone du pin ponderosa) et dans l'est du Canada. Ces effets se manifesteront davantage à l'avenir, à mesure que la demande augmente et que la valorisation des arbres décimés par le dendroctone suit son cours. Les récoltes opérées dans les forêts domaniales des États-Unis (qui comptent la moitié des stocks de résineux sur pied du pays) représentent moins de 20 % de ce qu'elles étaient il y a vingt-cinq ans.

Produits forestiers durables

19. À la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban (Afrique du Sud) du 28 novembre au 11 décembre 2011, les Parties ont adopté des décisions concernant les règles de comptabilisation applicables aux forêts et à l'agriculture dans le monde développé. Il est désormais obligatoire de prendre en compte les produits ligneux récoltés, selon des calculs fondés sur le principe de l'oxydation instantanée ou de la comptabilisation au stade de la production.

20. À la suite de la décision prise à la session précitée de la Conférence des Parties relatives aux règles révisées de comptabilisation des gaz à effet de serre (GES) pour les sols et les forêts, la Commission européenne a présenté, le 12 mars 2012, une communication et une proposition de décision prévoyant des règles comptables et des plans d'action concernant les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (secteur UTCATF). Dans cette proposition, il est demandé aux États membres de l'Union européenne (UE) d'adopter des plans d'action pour renforcer le captage et le stockage du

carbone et réduire les émissions en améliorant la gestion des sols et des forêts. Les États membres de l'UE devront, en fonction de l'avancement du processus législatif, appliquer ces règles dans le secteur UTCATF pour rendre compte chaque année des progrès accomplis à compter de la prochaine période comptable débutant le 1^{er} janvier 2013.

21. La proposition législative de la Commission européenne donnerait à l'UE les moyens de mettre en œuvre une politique réaliste de réduction des émissions et de combler une lacune comptable, de façon à consigner les économies et les émissions de CO₂ non prises en compte provenant d'activités liées aux forêts. La prise en compte, dans les inventaires nationaux des GES, des variations des stocks de carbone correspondant aux bois ligneux récoltés offre aux États membres de l'UE une formidable possibilité d'atteindre leurs objectifs en matière d'émissions de GES.

22. L'article 7 de la proposition législative de la Commission européenne relative aux règles de comptabilisation des produits ligneux récoltés reconnaît clairement que l'exploitation forestière n'est pas une source d'émissions (le carbone étant durablement stocké dans ces produits). Par ailleurs, elle prévoit un cadre propice à l'adoption de politiques plus ciblées permettant de recourir davantage aux produits dérivés du bois qui peuvent se substituer à des produits à plus forte intensité de GES telles que le béton, l'acier et le verre dans les logements, les ponts et le mobilier.

23. Des études portant sur l'analyse du cycle de vie d'un produit montrent que le bois nécessite nettement moins d'énergie que d'autres matériaux de construction aux stades de la fabrication, du transport, de la construction et de l'entretien. Ce type de comptabilisation devrait être normalisé et plus largement utilisé.

24. Les règles de comptabilisation des produits ligneux récoltés procurent incontestablement des avantages environnementaux et économiques aux niveaux national et européen. Le texte de la proposition et de l'«exposé des motifs» qui l'accompagne contient bon nombre d'éléments supplémentaires qui plaident en faveur de l'utilisation des produits dérivés du bois. La Commission européenne déclare en particulier ce qui suit:

- «Des mesures ciblées sur l'industrie et le consommateur peuvent contribuer notablement à développer l'utilisation prolongée et le recyclage du bois et/ou la production de pâte, de papier et de produits du bois et, partant, remplacer certains produits équivalents générant davantage d'émissions (par exemple, le béton, l'acier, le plastique d'origine fossile)».
- «À l'instar de la foresterie et de l'agriculture, les industries connexes (par exemple la fabrication de pâte et de papier, la transformation du bois) peuvent présenter des avantages du point de vue de l'atténuation».
- «Si le carbone est stocké dans les arbres et les autres végétaux ainsi que dans les sols, il peut tout aussi bien l'être pendant plusieurs décennies dans des produits (le bois d'œuvre, par exemple)».

25. La proposition de la Commission européenne doit à présent être examinée et validée par le Parlement européen et le Conseil. Elle pourrait ensuite être adoptée à l'automne 2012.

26. Le Code international de la construction verte (IgCC) a été publié au début de 2012 après avoir fait l'objet d'observations du public, d'un retour d'informations et de révisions. La plupart des programmes de construction écologique mettent de plus en plus l'accent sur les aspects environnementaux des matériaux de construction. Les analyses du cycle de vie ont régulièrement constaté que les produits du bois sont nettement moins «énergivores» que d'autres matériaux aux niveaux de la production, du transport, de la construction et de l'entretien. Si l'utilisation du bois et d'autres fibres d'origine agricole est privilégiée dans

les critères de sélection de matériaux écologiques du Code IgCC, le bois est le seul qui nécessite une certification et un contrôle par des tiers pour obtenir son homologation.

II. Évolution par secteur du marché

Marchés de la matière première bois

27. La consommation de bois ronds industriels dans la région de la CEE a crû pour la deuxième année consécutive en 2011, tout en restant inférieure de 14 % au niveau d'avant la crise financière mondiale. La plus forte augmentation de la consommation de grumes en 2011 a été enregistrée dans la région de la CEI, où l'accroissement de la production des scieries et des usines de production de contre-plaqués en Fédération de Russie et en Ukraine s'est traduit par une progression de 14 % de la demande de bois ronds industriels.

28. Les quantités de bois ronds industriels enlevées dans la région de la CEE ont augmenté de 2,4 % en 2011 pour atteindre 970 millions de m³, l'accroissement en pourcentage étant plus élevé dans le cas des grumes de feuillus que dans celui des résineux. La demande accrue de grumes émanant des scieries dans la région de la CEE et une hausse notable des exportations de grumes vers la Chine en provenance de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de la Fédération de Russie sont autant de facteurs qui ont contribué à l'augmentation du volume des abattages en 2011. Cela étant, le taux d'exploitation dans l'ensemble de la région est nettement inférieur au taux d'accroissement des forêts. Les quantités enlevées devraient se maintenir au même niveau en 2012 et 2013.

29. En 2011, la reprise amorcée en 2010 dans le commerce de grumes des pays de la CEE s'est poursuivie, l'Europe et l'Amérique du Nord affichant une hausse des exportations de 12 % et 25 % respectivement: au cours de la même période, les exportations provenant de la CEI ont diminué de 2 %. Les importations européennes de grumes de résineux devraient reculer d'au moins 2 millions de m³ (plus de 10 %) d'ici à 2013 tandis que les exportations diminueraient de 1 million de m³.

30. En dépit du redressement de la demande, les prix des grumes de sciages résineux se sont tassés sur la quasi-totalité des grands marchés dans le monde à la fin de 2011 et au début de 2012. L'indice mondial des prix des grumes de sciages (indice GSPI) a fléchi de 9 % entre le premier trimestre de 2011, où il avait atteint un niveau record, et le premier trimestre de 2012. L'affaiblissement des marchés de la pâte et la baisse des prix de la pâte commerciale ont entraîné au début de 2012 une diminution des prix des copeaux et des billes à pâte.

Distr. restreinte
18 octobre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du bois

Soixante-dixième session

Genève, 16-19 octobre 2012

Adoption du rapport

Déclaration du Comité du bois sur les marchés des produits forestiers en 2012 et 2013 (*suite*)

Marchés de sciages résineux

31. La consommation a affiché une faible progression (+2,3 %) dans la région de la CEE en 2011 et a atteint près de 181 millions de mètres cubes. Dans les sous-régions de l'Amérique du Nord et de l'Europe, la progression a été de 1,0 % et 2,8 %, respectivement, mais c'est dans la CEI qu'elle a été la plus forte (+5,8 %). Les prévisions sont une légère reprise pour 2012 et une croissance de plus de 1 % pour 2013 sous la poussée d'améliorations en Amérique du Nord.

32. Le coût des matières premières demeure une source de préoccupation pour de nombreuses scieries dans diverses parties de l'Europe ainsi que sur la côte ouest des États-Unis, où la concurrence des grumes chinoises pèse sur les prix. En Europe, l'horizon est bouché à court terme car les fondamentaux manquent de tonus et l'économie européenne se trouve dans un triste état.

33. Les exportations de sciages résineux russes ont augmenté de 10,1 % en 2011 par rapport à 2010 pour atteindre près de 19 millions de mètres cubes. En 2012, elles devraient s'accroître de 2,8 % et faire un bond de plus de 10 % en 2013. La Chine a absorbé 37 % des exportations russes, en augmentation de 39 % sur un an.

34. La consommation s'est améliorée aux États-Unis en 2011, de 4,3 %, pour tout juste dépasser les 58 millions de mètres cubes, grâce à une reprise régulière mais modeste du secteur du logement et à une amélioration de l'activité de réparation et de rénovation, encore que les exportations en provenance du Canada aient diminué (-2 %). La consommation canadienne a chuté de plus de 10 % en 2011. Les scieries du Canada et des États-Unis ont continué d'accroître les exportations à destination des marchés extérieurs en raison de la modicité des coûts et/ou de taux de change favorables avec la Chine, ce qui a beaucoup bénéficié aux exportateurs de la côte ouest.

35. Aux États-Unis, les scieries devraient enregistrer des gains de production en 2012 tandis que dans l'est du Canada elles se trouvent aux prises avec une diminution de la production et une réduction des marges. Dans l'ouest du Canada, elles auront à faire face à un tassement de l'offre de fibres, étant donné que l'infestation par le dendroctone du pin ponderosa va réduire le matériel sur pied à l'avenir.

Marchés des sciages feuillus

36. La consommation de sciages feuillus en 2011 dans la région s'est établie à 31 millions de mètres cubes, soit une progression de 2 % par rapport à 2010, sous l'impulsion essentiellement de la croissance en Amérique du Nord et dans la CEI. Après un début d'année prometteur, la consommation a diminué au cours du second semestre car les mesures d'austérité et les crises dans la zone euro ont sapé la confiance dans l'économie en Europe et, aux États-Unis, la reprise du secteur du logement a été lente à démarrer. La croissance en 2012 devrait dépasser les 3 % et se ralentir en 2013.

37. La production, aux environs de 33 millions de mètres cubes, a été supérieure de 2,4 % à celle de 2010, de sorte que l'offre et la demande sont maintenant en bon équilibre, mais à des niveaux bas par rapport à ceux d'avant la crise économique.

38. Les exportations des États-Unis vers la Chine ont plus que doublé de 2009 à 2011 mais devraient accuser une baisse en 2012, avec un léger rebond en 2013. Les exportations et importations européennes devraient les unes et les autres diminuer de 5 % en 2012 et demeurer inchangées en 2013.

39. Les prix semblent s'être stabilisés.

40. La mondialisation dans le secteur de l'ameublement conjuguée à la faiblesse des secteurs de la construction et du logement a entraîné une baisse de la demande de sciages feuillus pour les produits d'apparence et une progression des exportations de ces bois vers d'autres marchés, en particulier la Chine. Toutefois, une tendance au «reshoring»¹ (relocalisation) de la fabrication de meubles et d'ouvrages d'ébénisterie commence à se dessiner dans la région de la CEE, ce qui pourrait ranimer la demande de sciages feuillus pour les produits d'apparence. Le chêne a continué de consolider sa position dominante sur le marché dans les secteurs européens du revêtement de sols et d'ouvrages de menuiserie.

Marchés des panneaux dérivés du bois

41. En 2011, le marché des panneaux dérivés du bois en Amérique du nord était pour l'essentiel en stagnation, la demande de panneaux structuraux baissant en fait légèrement. La persistance de la faiblesse de la demande de panneaux structuraux a posé des difficultés particulières à l'industrie du contreplaqué, entraînant la fermeture de six usines aux États-Unis et d'une usine au Canada. Confrontés à la faiblesse des marchés intérieurs, les producteurs se sont orientés vers les marchés extérieurs: les exportations nord-américaines de panneaux structuraux se sont accrues de 14 %, les panneaux de grandes particules orientées (OSB) augmentant le plus, à +16,5 %, suivis par les contreplaqués, à +8,1 %. Le marché du logement devrait progresser de 11,5 % en 2012, ce qui entraînera normalement un accroissement de la demande de panneaux structuraux (+4,6 %) en Amérique du Nord, et la production intérieure devrait s'accroître de 7 %. La demande de panneaux non structuraux devrait augmenter fortement en 2012. Pour ces deux groupes, la croissance devrait être moins dynamique en 2013.

¹ «Reshoring» est un terme technique qui, par définition, est l'inverse de la délocalisation, c'est-à-dire qu'il signifie le retour d'une activité économique dans son pays d'origine.

42. L'année 2011 a été une année difficile pour l'industrie européenne des panneaux dérivés du bois, qui a connu une baisse de la production de panneaux de particules (-1,5 %) et d'OSB (-5,2 %). Par contre, celle de MDF s'est accrue de 3,7 % et celle de contreplaqués de plus de 10 %. En Turquie, la production de panneaux de particules a augmenté de 17 % et celle de carton de 9 %.

43. Selon les prévisions, le secteur européen des panneaux dérivés du bois devrait se contracter de 2,6 % de plus en 2012, s'agissant surtout des contreplaqués. Certaines parties de l'Europe, en particulier l'Allemagne et l'Espagne, ont subi une perte de capacité dans le secteur des panneaux, alors que la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie ont enregistré de fortes augmentations qui semblent se poursuivre.

44. Une croissance économique plus forte et la poursuite des investissements dans les infrastructures se sont traduites par un accroissement d'environ 21 % de la consommation de panneaux dérivés du bois en Fédération de Russie en 2011. La production de toutes les grandes catégories de panneaux a augmenté, celle de panneaux de particules étant la plus forte (+22,2 %). Les investissements dans le secteur des panneaux dérivés du bois sont également restés très dynamiques cette année. Selon les prévisions, les panneaux dérivés du bois en 2012 devraient connaître une croissance de 6,9 %, la progression étant particulièrement forte pour les contreplaqués et les feuilles de placage.
